



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux, le 10 avril 2020

Covid 19 : Impact de la crise sanitaire sur l'économie du livre en Nouvelle-Aquitaine

I/ La chaîne du livre : contexte général

Les secteurs de l'édition, de la librairie indépendante – qui représente environ 25 % des ventes de livres en France – et des grandes surfaces spécialisées en Nouvelle-Aquitaine sont très dynamiques. Des entreprises se créent, se développent et sont accompagnées par le Conseil régional depuis 2003 et sur la période 2018-2020 dans le cadre du contrat de filière livre co-signé par le Conseil régional, le Centre national du livre et la Direction régionale des affaires culturelles. L'Agence Alca apporte son expertise, coordonne ces dispositifs et propose une gamme de soutiens structurants (formation, service juridique, promotion, journées professionnelles...).

Cependant, même si le secteur de l'économie du livre a atteint une certaine maturité, il demeure fragile, avec des marges faibles qui limitent les investissements. Dans un marché du livre qui connaît une baisse de valeur de -0,4 % (Xerfi 2019) et dont chaque maillon de la chaîne travaille essentiellement en flux tendu, le moindre dysfonctionnement touche l'ensemble des acteurs. Pour rappel, la chaîne du livre est la seule à avoir obtenu une dérogation au volet délais de paiement de la LME 2007.

C'est dans ce contexte que, comme tous les commerces jugés non essentiels, les librairies françaises sont fermées depuis le 16 mars 2020 et tous les salons professionnels et les rencontres en bibliothèques ou établissements scolaires sont annulés jusqu'en juin. Les maisons d'édition n'ont donc plus de revenus, hormis ceux qui proviennent des revendeurs sur Internet (qui vont vite s'épuiser) ou d'une offre numérique – les éditeurs néo-aquitains sont encore trop peu nombreux à avoir développé ce type d'offre, et ce malgré le dispositif d'accompagnement proposé par la Région.

II/ Focus sur la librairie

Les pouvoirs publics ont fait le choix d'accompagner la librairie depuis de nombreuses années, notamment avec la loi Lang d'août 1981 (le prix du livre est fixé par l'éditeur ; le livre est vendu au même prix quel que soit le lieu de vente), qui a pour objectifs de maintenir, créer et développer un réseau de librairies et de points de vente de livres sur tout le territoire et de favoriser la diversité éditoriale. Le Protocole d'accord Etat-Région (soutien à la librairie en ex-Aquitaine) mis en place en 2003, en précurseur, a contribué à ce maillage territorial.

Nombre de Chambres de commerce et d'industrie considèrent que parmi l'ensemble des commerces de proximité, la librairie est l'un des moins rentables. Ainsi, la dernière étude coordonnée par la Fédération Interrégionale du Livre et de Lecture (neuf régions ont participé, dont la Nouvelle-Aquitaine) indique que toutes catégories confondues, le résultat net de la librairie française est de 1,2 %, limitant de fait les investissements et la création d'emplois (par ailleurs accompagnés au contrat de filière).

Forte d'un réseau de plus de 108 adhérents, l'association des Librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (LINA) est l'un des réseaux les plus représentatifs et contribue à la vitalité du secteur.

Sur un panel représentatif de 96 librairies, le chiffre d'affaires est de plus de 45 millions d'euros et génère 240 emplois en équivalent temps plein, ainsi qu'une centaine de gérants non-salariés (hors Mollat, qui pèse 25 millions de CA et emploie 110 personnes). Au total, nous estimons le réseau à 150 libraires et points de vente.

Nous enregistrons entre huit et douze créations, transmissions et reprises sur tout le territoire par an. Le renouvellement générationnel est en cours. Le solde de créations et fermetures est largement positif.

Le secteur de la librairie est composé essentiellement de TPE, réparties en quatre catégories en fonction de leur chiffre d'affaires : la catégorie A, dont le CA est supérieur à 2 millions d'euros ; la catégorie B, dont le CA est compris entre 1 et 2 millions ; la catégorie C, dont le CA est compris entre 300 000 et 1 million d'euros ; et enfin la catégorie D, dont le CA est inférieur à 300 000 d'euros.

III/ Focus sur l'édition

La Nouvelle-Aquitaine est une terre riche de maisons d'édition diverses. Tous les domaines éditoriaux sont représentés par des structures de tailles hétérogènes. Chaque année, la région voit se créer de nouvelles structures et en attire venant d'autres régions. Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine poursuit une politique de soutien volontariste aux maisons d'édition dans le cadre du contrat de filière livre avec l'État qui consolide le réseau économiquement et permet son développement et son dynamisme. Un grand nombre de maisons d'édition ont une reconnaissance nationale et des livres primés aussi bien en littérature qu'en bande dessinée.

Un pourcentage important de nos acteurs relèvent de la « petite édition » et fonctionnent avec un seul gérant, parfois bénévole, mais leur valeur culturelle n'en est pas moins importante que les autres.

En outre, ce secteur génère d'autres emplois induits : auteurs, traducteurs, correcteurs, graphistes, photographes, illustrateurs, mais aussi transporteurs, diffuseurs/distributeurs et imprimeurs, qui représentent une économie difficile à quantifier. Il n'en reste cependant pas moins un aspect qu'il faut garder en mémoire pour lire le paysage éditorial régional.

Sous l'impulsion d'Alca, une trentaine d'éditeurs de toute la Nouvelle-Aquitaine se sont regroupés en vue de relancer une association professionnelle dont l'une des missions sera de représenter ses adhérents auprès des institutions régionales et nationales. Leur première action a été de diffuser un courrier collectif alertant la force publique du péril dans lequel se trouve l'édition en région suite à la crise sanitaire, et invitant à réfléchir ensemble à des solutions de sortie de crise.

La période de confinement étant pour l'instant incertaine, il est difficile de mesurer la perte exacte d'exploitation des maisons d'édition, mais nous avons des indicateurs qui nous permettent d'évaluer un pourcentage de baisse du chiffre d'affaires grâce à des remontées de terrain. Ainsi, nous avons analysé les réponses de 71 éditeurs de Nouvelle-Aquitaine sur une estimation de perte de CA. Les éditeurs qui réalisent moins de 100 000 euros de chiffre d'affaires annoncent une perte entre 40 et 60 % de recettes si le confinement dure jusqu'en juin et dans la perspective d'une reprise en septembre. Ceux qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 euros prévoient une perte entre 25 et 30 %. Beaucoup vont devoir emprunter et espèrent un assouplissement des critères de la Banque de France pour pouvoir emprunter.

Il faut tenir compte, comme pour la librairie, de la saisonnalité de ce confinement. De mars à juin, la région accueille beaucoup de touristes dans sa partie côtière. L'absence de ces derniers va impacter les éditeurs régionalistes, bien représentés en Nouvelle-Aquitaine (cf. affiche de promotion des éditeurs du patrimoine, Alca 2019), mais c'est également une période de salons et festivals dans toute la France, manne non négligeable pour les éditeurs.

C'est particulièrement le cas du salon du livre de Paris (Livre Paris) en mars, où la Région Nouvelle-Aquitaine et Alca possèdent un stand qui accueille une vingtaine de maisons d'édition. Les parutions dédiées pour cet événement ne seront pas promues et, par ricochet, ne seront pas conservées par les libraires. C'est également le cas d'un autre salon important, Etonnants Voyageurs, à Saint-Malo, fin mai, où Alca accompagne des éditeurs régionaux à côté d'autres qui prennent des stands individuels.

Outre les pertes subies par les éditeurs en librairies et en salons, il y a d'autres répercussions de la crise sanitaire :

- Le système de l'office permet aux libraires de retourner les ouvrages qui ont moins d'un an de parution pour reconstituer de la trésorerie auprès des diffuseurs. La fin du confinement va générer des retours massifs d'ouvrages parus en janvier, février et mars, voire d'autres titres plus anciens. Ceux d'avril et mai (voire juin) sont déjà réalisés par les éditeurs et ont généré des encours de production, des à-valoir auprès des auteurs, et ne seront pas commercialisés avant la fin du confinement. Les éditeurs vont alors se retrouver avec des dettes auprès des imprimeurs, des stocks de livres invendus et invisibilisés, et des factures négatives de leurs diffuseurs, puisque les retours seront supérieurs aux ventes. Les éditeurs en autodiffusion craignent en outre que les libraires ne puissent pas payer leurs factures.
- Les éditeurs ont réduit leur nombre de parutions et reporté des titres sur 2021. C'est une situation extrêmement périlleuse pour des maisons d'édition émergentes ou en plein développement de leur activité.
- Concernant la reprise d'après confinement, les éditeurs craignent (au-delà des retours) un « embouteillage » de nouveautés venant des gros éditeurs nationaux au détriment des éditeurs indépendants. Ils doutent du retour massif de la clientèle en librairie qui va se précipiter sur les livres des « petits » éditeurs et prévoient une reprise en septembre.

IV/ Dispositifs d'aides directes et indirectes : pistes de réflexion

Le maintien du réseau de libraires est essentiel pour soutenir la chaîne du livre en valorisant les auteurs (déjà en précarité avant la crise) et les éditeurs de création. Le recours à la subvention est la piste à privilégier. Les prêts et emprunts pour des entreprises en situation de fragilité et/ou d'endettement ne sont pas opportuns. Cela dit, la nature des soutiens est à étudier au cas par cas.

Sans faire d'amalgame, il conviendrait de proposer des prêts (et dans une moindre mesure des subventions) avec des différés de remboursement de 12 à 24 mois pour les entreprises qui réalisent plus d'un million de CA, et de proposer des subventions pour les entreprises qui sont en dessous du million de CA. Ces dernières catégories représentent le plus grand nombre de ces commerces de proximité dans les centres-villes et participent à la diffusion de la diversité éditoriale. Il pourrait s'agir de subventions par tranche d'un minimum de 10 000€ pour les entreprises les plus fragiles : librairies de taille moyenne (librairies de catégorie C, dont le CA est compris entre 300 K€ et 1 million €, et librairies de catégorie D, dont le CA est inférieur à 300 K€) situées essentiellement dans des communes de moins de 5000 habitants et jusqu'à 50 000 habitants. En partant sur une remise fournisseur de 35 %, le libraire doit réaliser un CA de 28 570 €, en sachant que les mois de mars, avril (à pondérer avec la période de Pâques) et mai ne sont pas les mois les plus porteurs pour la librairie, sauf pour les établissements situés sur les régions côtières, qui réalisent une part significative de leur CA à cette période.

Autres pistes de réflexion :

- Dispositifs de soutien proposés par l'Etat (CNL) et le Conseil régional (plan d'urgence, aides aux entreprises).
- Assouplissement des conditions de versement des subventions régionales.
- Prêt de restructuration du fonds de roulement ou subvention pour les cas les plus graves visant à couvrir : les charges échancées (loyer, électricité, eau) pour permettre un redémarrage en douceur et ne pas peser sur la phase de reconstitution de la trésorerie, les charges d'exploitation engagées pour la production des titres non-commercialisés, les encours de production ou une partie de la production immobilisée depuis le début de crise, et les à-valoir sur ouvrages en cours.
- Incitation de l'interprofession à travailler en bonne intelligence pour la reprise d'activité : pas de surproduction, limitation par les libraires des retours à destination des éditeurs indépendants.
- Participation aux réflexions et intégration du plan de soutien initié par le Syndicat de la librairie française.
- Fléchage, à titre exceptionnel, des enveloppes budgétaires du contrat de filière livre pour consolider le réseau des professionnels du livre sur l'ensemble du territoire et participer au maintien du maillage territorial.
- Maintien et consolidation du dispositif « Jeunes en librairie ».
- Consolidation du dispositif « Chèque livre » d'un montant de 20 €, en accompagnant les lycéens et apprentis en s'appuyant sur les dispositifs EAC portés par l'agence Alca, l'association des Librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine et l'association des éditeurs (pour une proposition d'ouvrages édités en région).
- Re conduite du dispositif régional de gratuité des manuels scolaires – pour les changements de programmes de la classe terminale – impliquant la librairie indépendante.
- Lancement d'un plan de communication en faveur de la librairie indépendante sur deux ans pour fêter les 40 ans en 2021 du la loi Lang sur le prix unique du livre.
- Raccourcissement des délais de paiement de la région. Sachant que les prochaines échéances interviendront dès le mois de juin, des garanties pourraient être apportées aux banques dans l'attente des versements des soutiens.
- Suppression temporaire de la remise de 9 % généralement accordée par les libraires aux collectivités dans le cadre des appels d'offre. Cette compétence relevant des départements, le CR pourrait rédiger un courrier afin de proposer aux départements de suspendre cette remise pendant la durée de la sortie de crise.

Patrick Volpilhac
Directeur Général ALCA